



Direction
Départementale
de l'Équipement
Essonne
Service
d'Aménagement
Territorial Sud
Subdivision
d'Aménagement
et d'Urbanisme
Sud-Est

Commune d'ORVEAU

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

ARRIVÉE
22 JUIN 1999
SOUS-PRÉFECTURE D'ÉTAMPES

PLAN DE ZONAGE

N° 1

ECHELLE

1/5000

MODIFICATION APPROUVEE
PAR D.C.M. du 9/02/1999
Prise en compte des remarques du
Préfet par D.C.M. du 1/04/1999

DATE : FEVRIER 1999

DERNIERE APPROBATION : 14/03/1991

25, Route d'Egly - 91290 ARPAJON - Téléphone 01.69.26.27.50 - Télécopie 01.69.26.27.51

UH	0,30*	ces C.O.S. s'ajoutent éventuellement au C.O.S. prévu en *
	h 0,10	
	c 0,10	
	a 0,10	

R + 1
6 m

C.O.S. pouvant être affecté à toute occupation du sol autorisée dans la zone considérée.
C.O.S. exclusivement affecté à l'habitat.
C.O.S. exclusivement affecté aux commerces, bureaux et services.
C.O.S. exclusivement affecté aux constructions d'ateliers et de dépôts.

- Rez-de-chaussée + un étage complet.
- Hauteur mesurée à l'égout du toit sauf indication contraire.

- Limite de commune.
- Partie agrandie au 1/1250
- Périmètre de zone.
- Terrain boisé classé T.C.
- Terrain boisé classé T.B.
- Terrain à acquérir.
- Terrain acquis.

